

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1. Le gouvernement est au courant des allées et venues de certains membres du FLQ qui ont quitté Cuba il y a quelques mois. a) Le gouvernement sait que M. Langlois, M. et M^{me} Lanctôt et M. Carbonneau sont arrivés à Paris de Prague le 20 juin; M. et M^{me} Cossette-Trudel sont arrivés à Paris en provenance de Prague le 31 juillet. b) Ils sont tous réputés vivre présentement dans la région de Paris.

2. Oui. Le ministère des Affaires extérieures a eu des discussions avec les autorités françaises compétentes. Nous jugeons qu'il n'est pas dans l'intérêt national, pour des raisons de sécurité, de divulguer le contenu de ces discussions. L'agent de liaison de la GRC à Paris a pris contact avec les autorités françaises et a été informé du lieu où ils se trouvent.

3. Oui. Il n'est pas considéré dans l'intérêt national, pour des raisons de sécurité, de divulguer le contenu des discussions que nous avons eues avec d'autres gouvernements à ce sujet.

4. Aucun des exilés accusés des crimes résultant de l'enlèvement de M. Cross en 1970 n'ont obtenu de documents de voyage ou de passeports canadiens.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES POSTES RÉMUNÉRÉS À PLUS DE \$20,000

Question n° 528—M. Herbert:

Au cours de la dernière année pour laquelle nous disposons de renseignements, combien de fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont reçu une pension d'ancien combattant de plus de a) \$5,000, b) \$10,000 en sus d'un traitement brut de plus de \$20,000?

L'hon. Donald J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): En novembre 1974: a) Trois; b) Néant.

LES FRAIS PUBLICITAIRES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question n° 569—M. Symes:

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou de l'information du Ministère, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. 1972-1973, \$251,000; 1973-1974, \$348,000. Les sommes d'argent susmentionnées représentent les dépenses globales de la Direction des relations publiques et de l'information, y compris les traitements.

2. Le ministère a adjugé à la firme Graphic Communications Inc., de Montréal, un marché visant la commercialisation de locaux commerciaux faisant partie du programme d'aménagement de la phase I de la Place du Portage, de la façon suivante: 1972-1973, \$32,137.94; 1973-1974, \$74,345.00.

REMARQUE: Les montants susmentionnés ne font pas partie des frais de publicité et d'information du ministère, mais ils constituent les frais de publicité visant le centre commercial aménagé aux cinq niveaux inférieurs de l'ensemble immobilier susmentionné.

Questions au Feuilleton

3. Un montant de \$6,337 faisant partie de ceux qui figurent dans la réponse à la 1^{re} partie de la question a été affecté à la rédaction en français et en anglais de brochures distribuées à tous les employés. Ces brochures définissaient la restructuration du Ministère et ses objectifs et donnaient également une description des tâches dévolues à chaque Direction à la suite de ladite restructuration. On s'en est également servi comme principal document à adresser aux correspondants désirant se renseigner sur le Ministère. Le ministère des Approvisionnements et Services a imprimé ces brochures en 1972.

LE MONTANT DES DÉGÂTS AUX MARCHANDISES DU CN ET D'AIR CANADA

Question n° 638—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, quel montant d'argent, a) le CN et b) Air Canada ont versé pour (i) la perte de marchandises (ii) des marchandises endommagées?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les Chemins de fer Nationaux du Canada nous transmet les renseignements suivants: 1. (i) \$1,360,063; (ii) \$8,096,187. Par rapport aux recettes du transport de marchandises, ces sommes représentent 1.05 p. 100, ce qui est faible en comparaison d'autres transporteurs de la classe 1.

Air Canada nous transmet les renseignements suivants: 1. (i) Au cours de la dernière année financière, le total des indemnités versées à l'égard de marchandises perdues se chiffrait à \$233,720, soit 0.41% des recettes totales. (ii) Au cours de la même année, le total des indemnités versées pour des marchandises endommagées se chiffrait à \$303,490, soit 0.53% des recettes totales.

LES CONTRATS DE TRANSPORT ACCORDÉS PAR LE MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question n° 660—M. Grafftey:

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le ministère des Approvisionnements et Services à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1^{er} janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1 et 2. Le ministère des Approvisionnements et Services a adjugé les marchés énoncés ci-après aux montants et pour le compte des ministères indiqués. Année financière 1972-1973 58 marchés—\$32,032. Les relevés de cette année-là ne permettent pas de donner la ventilation des déménagements. Année financière 1973-1974: \$437.39 Ass.-chômage, \$990.00 Transports, \$36.30 Entreposage-Transports, \$30.30 Entreposage-Transports, \$204.75 Transports, \$284.76 Agric., \$513.37 Ass.-chômage, \$907.92 Postes, \$515.61 Ass.-chômage, \$339.30 Transports; \$524.34 Ass.-chômage; \$598.58 Santé et Bien-être; (\$517.60, \$1,169.14, \$480.76, \$437.61, \$505.68, \$605.07, \$494.13) (Programme de mobilité de la Main-d'œuvre du Canada); du 1^{er} avril 1974 au 30 septembre 1974: \$512.00 M. et I., \$716.70 M. et I., \$317.70 Ass.-chômage, \$982.62 Cons. de recherches pour la défense, \$404.83 Agric., \$559.69 Rev. nat. (Douane); \$339.88 Ass.-chômage; \$1,007.84 Prog. de mobilité de la main-d'œuvre du Canada;

3. Il n'y a pas eu d'appel d'offre. Le gouvernement possède une liste de déménageurs qui, dans une région donnée, utilisent les mêmes tarifs, c'est-à-dire des prix de transport identiques. Grâce à un système de répartition qui assure à toutes ces compagnies une part égale en